



Ville de SAINT PAIR SUR MER

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2024 - 10324

32^{ème} randonnée « bleue et verte » le dimanche 2 juin 2024 **Utilisation de la cour de l'école Anne Frank,** **des sanitaires et des places de stationnement place de la Gare**

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande de M. Deguette Julien, Président de l'Amicale des écoles publiques de Donville-les-Bains pour le stationnement sur le parking de la place de la Gare le dimanche 2 juin 2024, de 7h30 à 20h00,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, d'autoriser aux randonneurs l'accès à l'école Anne Frank, aux sanitaires et pour l'installation d'un stand de ravitaillement et Croix Rouge sur la place de la Gare.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Afin de faciliter le bon déroulement de l'épreuve, l'accès à la cour de l'école Anne Frank et aux sanitaires est autorisé aux randonneurs de la randonnée « bleue et verte » le dimanche 2 juin 2024 de 7h30 à 20h00.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking de la place de la Gare, partie comprise entre la rue Mallais et le cabinet des médecins, de 7h30 à 20h00 le dimanche 2 juin 2024.

Article 3

La matérialisation de la présente réglementation sera assurée par les membres de l'association de l'amicale des écoles publiques de Donville-les-Bains.

Article 4

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

Monsieur le Sous-Préfet d'AVRANCHES

Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER

Monsieur le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE

Monsieur le Responsable des services techniques municipaux

Monsieur le Président de l'amicale des écoles publiques de DONVILLE-LES-BAINS.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le vendredi 29 mars 2024

La Maire

Annaïg LE JOSSIO



Par déléation,
Le DGS,
Nicolas LEFEBVRE